

PRIMATURE



REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi

## AVIS DE CONCOURS DIRECTS D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

### COMMUNIQUE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est ouvert des concours directs d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

Le nombre total de places offertes aux concours est fixé à 46.

Ces places sont réparties par corps comme suit :

Conseillers des Affaires Etrangères-----	16
Inspecteurs des Impôts-----	10
Administrateurs du Travail et de la Sécurité Sociale-----	10
Planificateurs-----	10

**Article 2** : Les épreuves se dérouleront le 30 décembre 2017 à Bamako, centre unique.

**Article 3** : Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions ci-après :

- Posséder la nationalité malienne ;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- Etre âgé de 40 ans au maximum au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- Etre titulaire d'un diplôme national ou étranger de niveau équivalent au moins à la maîtrise ou au master dans une des spécialités exigées par les textes régissant le corps de recrutement.

**Article 4** : Les diplômes minimums requis par corps sont :

• **CONSEILLERS DES AFFAIRES ETRANGERES :**

Maitrise ou Master en Droit Public, Droit Privé, Sciences Politiques, Relations Internationales ou Diplôme reconnu équivalent.

- **INSPECTEURS DES IMPOTS :**

Maîtrise ou Master en Droit Public, Droit Privé, Sciences Economiques ou Gestion, Management ou Diplôme reconnu équivalent.

- **ADMINISTRATEURS DU TRAVAIL SECURITE SOCIALE :**

Maîtrise ou Master en Administration Publique, Sciences Juridiques, Droit Public ou Droit Privé ou Diplôme reconnu équivalent.

- **PLANIFICATEURS :**

Maîtrise ou Master en Sciences Economiques, Géographie de l'Aménagement, Aménagement du Territoire, Management ou Diplôme reconnu équivalent.

**Article 5 :** Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Une fiche de candidature dûment remplie et signée par le candidat et timbrée à 200 F CFA ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ou attestation en tenant lieu ;
- Une copie certifiée conforme de la lettre d'équivalence du diplôme étranger ;
- Un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif en tenant lieu ;
- Un certificat de nationalité ;
- Une (1) photo d'identité récente à coller sur la fiche de candidature ;
- Un certificat médical pour les handicapés ou les personnes en situation d'handicap.

**Article 6 :** Les dossiers de candidatures sont reçus tous les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h à 16h et le samedi de 8h à 12h à compter du **lundi 20 novembre 2017**

**La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au mardi 19 décembre 2017 à 16 h délai de rigueur, au Centre de Formation de l'ENA.**

**Article 7 :** En cas d'admission, le candidat devra fournir les pièces complémentaires ci-après :

- Un certificat de visite et de contre-visite médicale, délivré par les autorités médicales, datant de moins de trois (3) mois, indiquant que l'intéressé est apte au service administratif et qu'il est indemne de toute affection ouvrant droit au congé de maladie de longue durée ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois.

**Article 8 :** Le concours comporte trois épreuves :

- Une épreuve écrite de culture générale, d'une durée de deux (2) heures coefficient deux (2) ;
- Deux épreuves à caractère technique d'une durée de trois (3) heures coefficient trois (3) chacune.

**Article 9 :** Les épreuves sont notées de zéro (0) à vingt (20).

Toute note inférieure à 8 sur 20 dans l'une des épreuves est éliminatoire.

Nul ne peut être déclaré admis au concours s'il n'a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20.

**Article 10 :** L'appel des candidats a lieu à 07 heures et le démarrage des épreuves est prévu pour 08 heures.

L'accès à la salle est subordonné à la présentation d'une pièce d'identification nationale en cours de validité : carte d'identité nationale, passeport, permis de conduire, carte NINA.

Aucun candidat ne sera admis dans la salle d'examen après la lecture du sujet quelque soit le motif de son retard.

Les candidats sont tenus au respect strict du règlement du concours lors de la passation des épreuves, sous peine d'expulsion de la salle ou de disqualification du concours et sans préjudice de poursuites pénales, le cas échéant.

**Article 11 :** Le programme des épreuves et le règlement des concours sont consultables sur le site de l'ENA ([www.enamali.ml](http://www.enamali.ml)).

Les fiches d'inscription sont disponibles au Centre de formation de l'ENA et sur le site de l'ENA.

Toutes les informations complémentaires peuvent être obtenues au Centre de Formation de l'Ecole Nationale d'Administration sis au quartier Baco Djicoroni ACI sur la voie bitumée menant au fleuve – Téléphone : 20 28 48 36, E-mail : « [contact@enamali.ml](mailto:contact@enamali.ml) ».

Bamako, le 11 6 NOV 2017

**Ampliations**

- Original
- PRIM-CAB

LE DIRECTEUR GENERAL



**Amadou KEITA**

Professeur d'Enseignement Supérieur

